

COMMUNIQUÉ

Ayant présidé à l'élaboration du plan local d'urbanisme en vigueur, intégrant le règlement de l'*Aire de mise en valeur de l'architecture et du paysage (AVAP)* de Balaguier, Tamaris, Les Sablettes et la baie du Lazaret, ayant fait l'objet d'un arrêté du préfet du Var en 2016, et approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal, y compris par Nathalie Bicais siégeant alors dans l'opposition, je me dois d'alerter sur un projet exposé publiquement dans une édition municipale qui est en contradiction totale avec les prescriptions opposables du *Site patrimonial remarquable (SPR)* de ces quartiers.

Le hors-série "*Bilan de La Seyne-sur-Mer 2020-2024*" de la revue municipale "*Vivre à La Seyne*" présente en effet (page 44) un projet dégradant ce paysage protégé par l'intrusion d'un large ponton-belvédère assorti d'une imposante balustrade, implanté juste en face du bâtiment projeté pour la rénovation de l'*Institut Michel-Pacha*, brisant la perspective visuelle à partir de la baie et du débarcadère de Tamaris, et celle des usagers vers la mer depuis le pôle universitaire.

Le règlement de l'AVAP/SPR prévoit certes la réhabilitation ou reconstruction de 34 pontons répertoriés, sur le modèle de celui qui vient d'être restauré dans l'Anse de Balaguier, en vue de favoriser la diversité des usages (promenade, pêche, sport, contemplation du paysage, etc), avec accès à un platelage en bois par une ouverture dans le parapet existant, mais sans garde-corps comme partout ailleurs sur la corniche de Tamaris et sur tous les ports, littoraux, rivages lacustres et berges de rivières, et en tous cas pas face à la perle architecturale qu'est l'*Institut Michel-Pacha*.

Avant que l'enquête publique ne soit ouverte, afin de ne pas freiner la concrétisation de la rénovation de la corniche de Tamaris par des recours qui seraient justifiés au regard de l'irrespect des prescriptions officielles, j'invite la maire à faire présenter un projet conforme aux règlements.

Ce pourrait être un programme respectant le cadre environnemental exceptionnel tel que celui qui apparaît sur l'esquisse du *centre de séminaires* prévu par l'*Université Claude-Bernard* de Lyon, propriétaire de l'*Institut*, sans ponton ni barrière, qui, elle, est conforme aux règles de l'AVAP/SPR, qui a d'ailleurs été utilisée pour porter la candidature auprès de la *Mission Bern Patrimoine*, et que la maire elle-même a récupérée, contredisant sa propre publication de bilan, pour illustrer son carton d'invitation à sa cérémonie annuelle de vœux.

Sans mise en conformité urgente du projet, au-delà des Seynois attachés à leur environnement paysager, la *Fondation du Patrimoine*, porteuse de la *Mission Bern Patrimoine*, et Stéphane Bern lui-même, seront-ils satisfaits de voir dégrader le cadre de ce joyau du littoral seynois qu'ils ont largement médiatisé et qu'ils s'engagent à financer, au grand bénéfice de l'image de La Seyne ?

La Seyne, le 13 janvier 2025,

Marc Vuillemot
Ancien maire de La Seyne (2008-2020)